

Le petit guide du D.D.E.N.



Le Délégué n° 237

www.dden-fed.org



100^e Congrès DDEN

Juin 2014 • Paris

Chers collègues, chers amis,

La Fédération des Délégués départementaux de l'Éducation nationale prépare activement l'organisation de son 100^e Congrès national qui se tiendra les jeudi 12, vendredi 13 et samedi 14 juin 2014 à Paris.

L'organisation d'un tel congrès à Paris, regroupant environ 275 personnes mandatées ou invitées, pendant 3 jours, dans le lieu prestigieux qu'est l'Hôtel de Ville, entraîne des obligations nouvelles.

Sur le fond, comme nous nous y sommes engagés au dernier congrès, nous voulons mettre en place dans chaque union départementale, une large réflexion en interne.

Nous pensons que ce 100^e Congrès doit être l'occasion certes de regarder vers notre passé, vers le grand travail accompli par nos anciens, mais il nous semble aussi qu'en bons militants laïques c'est surtout vers le futur que nous devons nous tourner, pour l'avenir commun de l'école publique et des DDEN.

La période que nous traversons depuis quelques années, avec la remise en cause du fondement laïque de notre société, la refondation de l'école et pour ce qui nous concerne plus directement les derniers renouvellements, nous a amenés à nous interroger, un peu chacun de notre côté.

Le 100^e Congrès nous semble l'occasion de prendre le temps d'une réflexion commune, pour faire le point certes mais surtout pour regarder devant. Cette réflexion est nécessaire, elle nous fournira les bases de notre devenir commun.

Nous avons invité les Unions à produire un document pour le 1^{er} mars 2014 afin qu'une synthèse puisse être réalisée pour le congrès.

En externe, en collaboration avec les parents d'élèves, les enseignants et les élus, une réflexion doit avoir lieu autour de : « **Quelle place pour les DDEN dans l'école du 21^e siècle ?** ». Ces réflexions communes serviront de base à nos actions futures. Vos présidents et secrétaires des unions ont été destinataires d'une circulaire fédérale sur ce thème, précisant la trame des questions qui se posent à tous et à chacun sur notre fonction, les textes officiels et notre mission, nos choix dans l'intérêt unique de la réussite collective et individuelle de chaque enfant confié au service public d'éducation.

Sur la forme, le Conseil fédéral a évalué les dépenses liées au congrès, (déplacements, hébergements, restauration, frais d'organisation), et souhaité proposer un budget global équilibré. Des demandes de subventions exceptionnelles déposées ont été déposées ce 100^e congrès coûtera environ un tiers de plus qu'un congrès habituel.

Nous souhaitons que ce moment particulier puisse s'inscrire dans notre mémoire collective. Nous avons donc décidé de faire éditer un timbre-poste permettant l'affranchissement d'une lettre prioritaire du premier échelon de poids (20 g), soit 0,66 €, vendu à son prix de revient. Vous pourrez en passer commande à partir de janvier 2014 et l'utiliser à l'occasion de vos courriers personnels pour attirer l'attention de vos correspondants sur ce temps fort de la fédération.

Avec ce même objectif, nous vous appelons également à montrer votre solidarité dans le cadre de notre souscription du 100^e Congrès. La Fédération étant reconnue d'utilité publique, toute souscription individuelle donnera droit à la déduction fiscale en cours sur les revenus de 2013 ou 2014. *(Il sera également fait appel par voie de circulaire interne à dons des unions départementales).*

Vous trouverez sur la page suivante les modalités pratiques pour souscrire.

Nous avons dû abandonner notre ambition d'une invitation faite aux 22 000 DDEN à participer à ce 100^e congrès. Votre engagement personnel et collectif devra donc s'exprimer dans chaque école publique, chaque secteur, chaque délégation, chaque union.



SOUSCRIPTION VOLONTAIRE

**Je suis solidaire de la Fédération
pour la réussite du 100^e Congrès**

Je soussigné(e) (nom) (prénom)

Adresse :

Union de :

souscris pour un montant de €

Fait à Le

Signature :

**La Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation nationale
étant reconnue d'utilité publique
je recevrai une attestation fiscale correspondant à mon don.**

**Les chèques doivent être libellés à :
Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation nationale
Banque Postale 85019 To20**

**et adressés à :
La Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation nationale
Souscription 100^e Congrès
124, rue La Fayette
75010 PARIS**

NOTES PERSONNELLES

